



Annexe 1 : demandes et convention de stage de découverte - LP des Métiers de la Montagne- St Michel de Maurienne / marche à suivre :

1/ Les élèves intéressés complètent le formulaire de demande de stage : annexe 2, également téléchargeable sur le site du lycée <http://www.lyceedesmetiersdelamontagne.org>

2/ Le formulaire est transmis par mail, via le secrétariat de l'établissement d'origine de l'élève, au secrétariat du lycée des Métiers de la Montagne : ce.0730039w@ac-grenoble.fr

3/ Le lycée des Métiers de la Montagne arrête une date de stage, édite une convention, et l'envoie à l'établissement d'origine de l'élève.

4/

- En cas de désaccord sur la date, l'établissement de l'élève contacte le lycée des Métiers de la Montagne pour fixer une autre journée de stage.
- En cas d'accord, l'établissement de l'élève imprime trois exemplaires des conventions de stage et les renvoie, dûment signées par a- l'élève et son responsable légal ; b- le chef d'établissement d'origine, au lycée des Métiers de la Montagne.

5/ Une fois signées par le proviseur du lycée de la Montagne, deux exemplaires sont renvoyés à l'établissement de l'élève, dont un est destiné à la famille de l'élève.